

Procédure de consultation du *International Public Sector Accounting Standard Board*

Décision lors de la séance du 11 juin 2008

- Création d'un Groupe de travail GT-IPSAS (Arbeitsgruppe AG-IPSAS) au sein du SRS-CSPCP ;
- La tâche de ce groupe est en particulier de préparer la réponse et la prise de position du SRS-CSPCP lors de procédure de consultation du *IPSAS Board* ;
- Lors de certaines consultations, le Conseil parviendra probablement à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire pour lui de répondre. Ce sera en particulier le cas pour les propositions de normes qui ne sont pas pertinentes dans le contexte du secteur public suisse. Dans ces cas-là, le Conseil répondra néanmoins au *IPSAS Board* en indiquant qu'il s'abstient de prendre position. Il indiquera également les raisons pour lesquelles il s'abstient de répondre ;
- Il se peut également que le Conseil ne puisse pas se mettre d'accord sur l'opinion à transmettre au *IPSAS Board*, notamment parce qu'aucune proposition de réponse ne peut obtenir une majorité suffisante. Dans ce cas, il répondra également au *IPSAS Board* en indiquant que le Conseil s'abstient de répondre à la consultation parce qu'une position commune n'a pas pu être établie ;
- Composition du GT-IPSAS : Bergmann A., Meyer Ch., Pict Ch., Stöckli M.;
- Si d'autres membres du SRS-CSPCP souhaitent en faire partie, ils doivent en avertir le Président avant la prochaine séance de manière à ce que la proposition puisse être faite au Conseil ;
- Procédure :
 1. Lorsque l'*IPSAS Board* met en consultation, le représentant suisse au Board en informe le Secrétariat du SRS-CSPCP et lui transmet les documents y relatifs ,
 2. Le secrétariat informe les membres du SRS-CSPCP de la mise en consultation et leur transmet les documents y relatifs,
 3. Le secrétariat convoque une réunion du GT-IPSAS afin de préparer la réponse du SRS-CSPCP,
 4. Le GT-IPSAS est libre de faire participer des experts externes au SRS-CSPCP à sa réunion. Ces personnes ont seulement une voix consultative. Les autres membres du Conseil peuvent également participer à la réunion ou soumettre préalablement leurs observations au GT-IPSAS (par exemple par courrier électronique),
 5. Le document de réponse préparé par le GT-IPSAS est soumis pour approbation au SRS-CSPCP. Si aucune séance du Conseil n'est prévue dans des délais compatibles avec le calendrier de la consultation, le document de réponse est mis en circulation par voie électronique auprès des membres pour approbation,
 6. Le document adopté est transmis au *IPSAS Board*, à la Conférence des directeurs cantonaux des finances et au Département fédéral des finances.